

### Introduction

Pour mieux comprendre le sens de l'espace vert nous allons l'aborder par définir sa fonction et son rôle selon différents concepts : environnement, urbanistique, écologique....

#### 1. Définitions et concepts

**1. 1-Les espaces verts :** Pierre Merlin et Françoise CHOAY (1996) rapportent que ce terme est apparu pour la première fois en 1925, inventé par Jean Claude Nicolas Forestier, conservateur de parcs et jardins de Paris (France). L'expression s'est répandue dans les années 50, particulièrement avec l'émergence des grands ensembles, ou elle désignait les espaces non bâtis et non bitumés (CERTU, 2001). Pour beaucoup, l'image des espaces verts est toujours associée aux grands ensembles : une immense pelouse de remplissage et quelques arbres. Il est vrai que les espaces verts qui accompagnent le bâti sont souvent traités de manière simpliste, monotone, et sont souvent défraîchis. L'espace vert est assimilé à « un espace enherbé aux abords des bâtiments et des routes. « au mieux, c'est un bel assortiment de verdure, au pire c'est un délaissé que l'on a oublié de soigner comme un véritable jardin ! » (Sansiot, 1992 in CERTU, 2001).



Figure 1 : espace vert (source : <http://jardinduperigord.com>)

#### 2. Les rôles des espaces verts

En remplissant des rôles multiples, les espaces verts peuvent être un outil de requalification des quartiers, et un acteur de la dynamique qui contribue à la performance énergétique urbaine, à réduire les risques d'inondation, à l'économie de l'entretien. Trois grands rôles peuvent lui être attribués : urbanistique, social, et environnemental. Ces trois rôles sont liés et leurs effets interagissent. La description réactualisée des rôles des espaces verts est basée sur celle développée par les travaux de Malard, 2001.

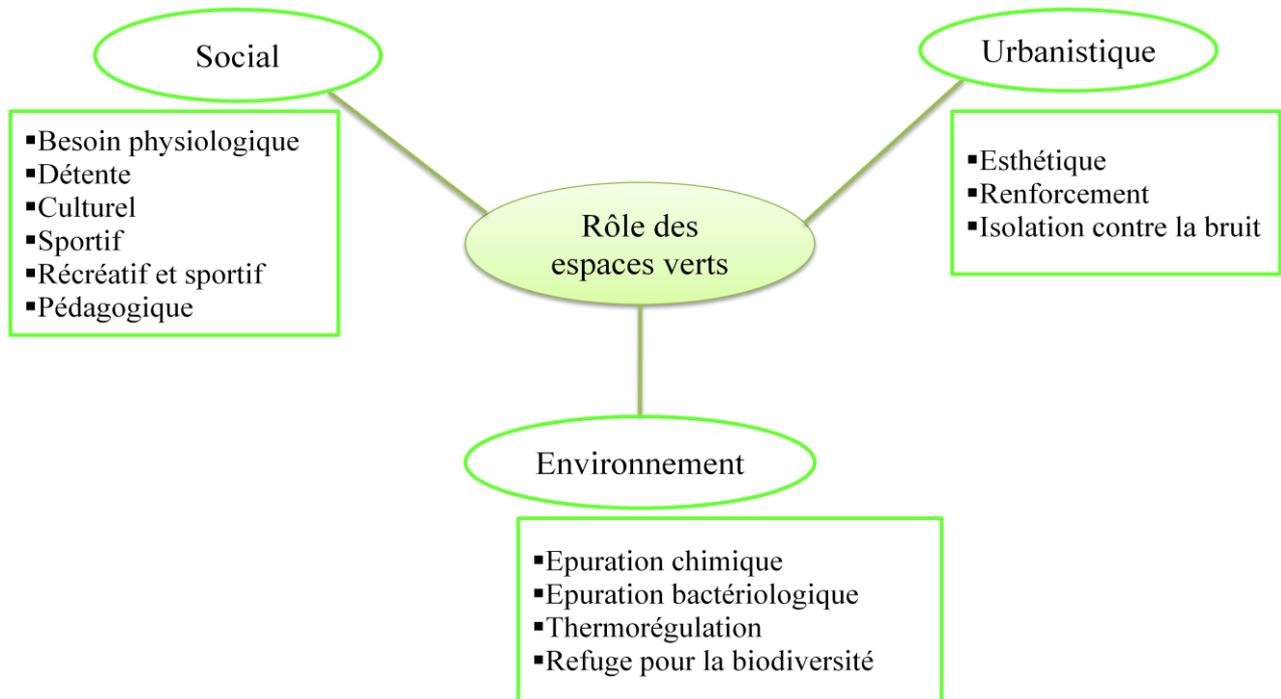


Figure 2 : schéma des rôles de l'espace vert (source : réalisée par l'étudiante)

**2-1- Rôle urbanistique** : les espaces verts composent un maillage interstitiel de verdure (espace libre) et ils de définissent par position aux espaces construits (espace plain) (CERTU, 2001). La notion d'espace vert est un concept opérationnel d'urbanisme (De Vilmorin, 1976).

- ◆ **Esthétique** : le premier rôle des espaces verts est d'embellir la ville. Les végétaux introduisent des dimensions d'une grande sensibilité : jeux de lumières, couleurs (les verts dans toutes ses nuances, le bleuté et le pourpre, mais aussi tout le nuancier des fleurissements), textures. Le rôle esthétique est important pour la politique d'attractivité touristique des villes concernées. Des concours officiels permettent aux communes de labelliser cette politique : le concours des villes est des villages fleuris.
- ◆ **Renforcement de la lisibilité** : les espaces verts permettent de limiter les espaces. Par la diversité de paysage qu'ils créent, ils donnent une meilleure identité aux sites. Les plantations d'alignement renforcent la lisibilité des axes principaux, diminuent l'impact visuel d'un bâti trop hétérogène, diversifient, en variant les espèces, les paysages créés. Ce sont donc des éléments essentiels de la composition urbaine.
- ◆ **Protection contre le bruit** : les plantations suffisamment épaisses permettent d'atténuer les nuisances sonores. Elles permettent alors de réduire un certain

nombre de troubles psychologiques et physiologiques engendrés par le bruit. Une ceinture d'arbre de 30m d'épaisseur diminue le bruit de 6 à 8 décibels. Cette atténuation est importante, si on retient qu'une atténuation de 12décibels correspond à une diminution de la sensation sonore de l'ordre de 50%.(Association de l'Arbre Québec Métropolitain). « Le végétal n'est cependant pas qu'un régulateur dans la ville, c'est aussi un médiateur social, c'est-à-dire ce par quoi l'identité et la qualité de la ville adviennent, ce par quoi l'agglomération devient cité appropriée ou appropriable par les habitants » (Don adieu, 1996).

**2-2- Rôle social :** « Pour bonheur, la sauvegarde du monde, il est plus essentiel de le végétaliste que de le minéraliser. Planter est plus urgent que bâtir. L'homme a un besoin plus vital d'arbres, de plantes et d'herbe que béton, de pierres et de bitumes » (Philippe Saint-Marcet, 1971 in De Vilmorin, 1976).

Les espaces verts sont une nécessité vitale pour les habitants des villes soumis a de nombreux stress : bruit continu, pollution atmosphérique, manque de repos... La détérioration accélérée de l'environnement urbain engendre des troubles et par l'aspect naturel, par la souplesse des lignes, par la création d'une ambiance agréable et par des effets calmants, par la sensation d'espace et de lumière. « La réintroduction de nature dans la ville n'est pas seulement un problème sanitaire. Les espaces verts répondent à un besoin très profond, en quelque sorte la fixation symbolique de la réaction de liberté et d'agressivité que la concentration des masses humaines dans un espace totalement artificiel ne peut satisfaire » (Donadieu, 1996).

- ◆ **Culture :** les espaces verts ont une histoire, des courants qui reflètent l'esprit de leur époque romantique. Composer avec la nature en ville a longtemps été une pratique culturelle. (CERTU, 2001).
- ◆ **Récréatif et sportif :** des aires de jeux, des terrains de sport, des parcours de santé sont installés dans les parcs et les jardins publics.
- ◆ **Pédagogie :** les espaces verts peuvent être le support de découverte du monde végétal et animal : l'éveil des sens, le goût, l'odorat, le toucher peuvent aussi être favorisé. C'est le rôle par exemple des jardins botaniques.

**2-3- Rôle environnemental :** « cette fonction doit s'entendre à la fois dans le sens de la protection du sol par l'usage valorisant qui donné aux espaces verts contre le développement anarchique des constructions et pour la protection de l'équilibre de l'écosystème urbain » (De Vilmorin, 1976)

Les espaces verts ont un rôle primordial d'épurateur de l'atmosphère :

- ◆ **Épuration chimique** : la concentration de CO<sub>2</sub> ne devrait pas dépasser 1/1000. Or elle est continuellement enrichie par la respiration, les foyers domestiques et industriels, et surtout par la circulation (qui produit par ailleurs d'autres gaz toxique). Grâce à la photosynthèse, les végétaux fixent le CO<sub>2</sub>, produisent des quantités non négligeables d'O<sub>2</sub> et contribuent à l'épuration de l'atmosphère. (Larcher et Dubois, 1995).
- ◆ **Épuration bactériologique** : de nombreux microbes et bactéries sont présentes dans l'air. L'ozone émis lors de l'assimilation chlorophyllienne à la propriété d'en détruire une bonne quantité (De Vilmorin, 1976).
- ◆ **Thermorégulateur** : l'atmosphère est favorable à la vie si elle contient une certaine teneur en vapeur d'eau. Les feuillages en émettent des quantités considérables. Cette émission s'accompagne d'absorption de chaleur, ce qui permet une baisse de température appréciable en période chaude. La baisse des températures entraîne des mouvements descendants qui compensent les mouvements ascendants de l'air dans les zones bâties. Ceci permet d'éviter, en l'absence de vent, que des masses d'air pollué se forment au-dessus des villes.

### 3. Les différents types d'espaces verts

Nous pouvons distinguer différents types d'espaces verts. La différence entre ces types d'espaces verts réside essentiellement dans leur situation par rapport à un centre urbain et leurs surfaces : de plus ils peuvent prendre des formes variables selon les différentes fonctions qu'ils doivent remplir et de la multiplicité des besoins qu'ils peuvent être appelés à satisfaire.

**3-1 Les espaces verts urbains** : les espaces verts urbains se répartissent en fonction de leur rôle et de la fréquence de leur utilisation, que fixent leur clientèle, leur capacité, leur superficie et leur aire de desserte. Ainsi admet on généralement qu'ils doivent être situés d'autant plus près du domicile de leurs usagers que leur utilisation par ceux-ci est plus fréquente, et que leurs dimensions doivent être d'autant plus importantes que leur clientèle est plus nombreuse.

✚ **Le jardin ou espace vert d'immeuble** : le jardin d'immeuble est considéré comme la cellule de base des jardins dits collectifs. Insérés le plus souvent entre de vastes bâtiments et s'adressant à un public divers et varié, qu'il convient de satisfaire au mieux. En plus d'être un décor végétal esthétique ; cet espace doit aussi remplir certaines fonction liées à la vie quotidienne (jeux, promenade, sport, repos, circulation). Jolé (2006) a dit « le jardin est

l'antidote à de nombreux maux dont ils accablent la ville (pollution, stress, dominante minérale), la ville est repoussoir ; le jardin est pour eux salvateur, car lieu de nature ». Toutes les études réalisées sur les jardins attestent de cette perception qu'ont les usagers des espaces verts. Les jardins ne sont pas pour autant exclusivement des lieux de « recueillement » ou de contemplation de la nature, ils sont aussi des espaces de loisirs, de sociabilité, ou l'on vient chercher de l'animation. Ainsi on leur alloue une série de vertus, des fonctions qui peuvent dans la pratique s'entrechoquer. En effet de multiples usages s'y déploient et se territorialisent pour certains, générant des conflits d'occupation de l'espace, des conflits de normes et de légitimité.



Figure 3 : Le jardin ou espace vert d'immeuble (source : <http://www.baticopro.com>)

✚ **Le jardin public de quartier** : cet espace urbain de proximité, se présentait comme une place publique dont le centre était occupé par un jardin entouré d'une grille. Dans de nombreux cas, les grilles ont disparu proposant ainsi un jardin résolument ouvert mais conservant un caractère agréable et malgré tout convivial. De dimension modeste ce jardin offre aux habitants du quartier un complément à leur habitation et répond aux besoins les plus souvent exprimés à savoir :

- Repos (nombreux bancs, fontaines).
- Détente (jeux de boules, échiquier de plein air).

Isolé partiellement des bruits de la ville par encadrement discontinu de végétaux de différents strates, le square amène également ombre et fraîcheur et se doit d'être sécurisant.



Figure 4 : Le jardin public de quartier (source : <https://www.bordeaux-tourisme.com>)

✚ **Le parc urbain** : le parc urbain, poumon vert de la ville, présente la même conception de base que les espaces liés à l'habitat collectif et accueille un public relativement important en nombre. Sa zone d'influence reste cependant limitée (environ 1500 m). Ce type de parc, généralement clos d'une grille aux horaires d'ouverture réglementés, proposant une palette d'activités variées, est d'autre plus important, qu'il accompagne ou qu'il intègre dans ses limites, des centres sociaux (salles des fêtes, bibliothèques, garderies d'enfants...), des clubs de sport (tennis, piscine, jeux collectifs), éventuellement des concessions diverses (restaurant...) voire des espaces spécialisés (roseraie, jardin botanique, serres...). Courajoud(1970) décrit que l'image du parc est celle d'une mise en géométrie de la montagne, passée au filtre de l'urbain. Selon Blanchon(1997), l'utilisation des matériaux propres à l'urbain peut recréer de toute pièce un cadre qui par référence donne à la ville des capacités émotives identiques à celles rencontrées dans la nature.



Figure 5 : Le parc urbain (source : <http://www.letelegramme.fr>)

### 3-2 Les espaces verts périurbains ou suburbains

✚ **Le parc suburbain** : situé en périphérie des villes, le parc suburbain se caractérise par sa importante superficie et la vaste gamme d'activités de plein air qu'il offre. L'eau constitue le point commun de tous les parcs suburbains, ils sont fréquemment aménagés en bordure de fleuves, de rivières de canaux ou alors ils se développent autour d'un lac ou d'un plan d'eau. Dans leurs configurations et de surcroît très fréquentés. Ils présentent :

- Une surface disponible importante.
- Des plaines de jeux libres ou engazonnées.
- Des reliefs mouvementés et vallonnés.
- Des parcours pédestres balisés.
- Des aires des jeux pour tous âges
- De vastes parkings arborés.

- Terrains de camping.
- Des activités nautiques (voile, pédalos, natation, pêche).
- Attractions particulières (musée, jardin zoologique).

Notons qu'un suivi quotidien de l'entretien et une surveillance discrète sont nécessaires pour limiter les dégradations, notamment dans les parcs libres d'accès en permanence.



Figure 6: Le parc suburbain (source :<https://fr.dreamstime.com>)

✚ **La ceinture et la trame verte** : la ceinture verte est une idée déjà utilisée dans les années vingt autour de Paris (France). Dans les années quarante autour de Londres avec l'idée de Green belt. Destinée à contrôler l'expansion urbaine en construisant une zone non bâtie où l'urbanisation serait limitée afin de maintenir un espace constitué de terres agricoles, des forêts, des aires de loisirs,.... Elle a pour fonction de constituer une ligne d'arrêt au développement urbain ; donc spécialement à la prolifération de banlieues par la conversion sporadique des villages ruraux en agglomérations dégradées, ni villes, ni villages, constituées du noyau ancien à partir duquel les lotissements banlieusards se développeraient jusqu'à rejoindre par tentacules le village voisin, lui-même simultanément agrandi par le même phénomène ».

La trame verte est ainsi une manière de rassembler sous un même patronyme des éléments très divers dont le seul point commun est l'absence de construction et la présence de verdure. On rassemble espaces agricoles, forêts, prairies, jardins, parcs. Il s'agit dans les années 1990, de l'une des premières tentatives de reconnaissance de la nature dans le territoire des agglomérations. Représentant en quelque sorte le négatif de l'urbanisation, la trame verte favorise la reconnaissance d'un territoire autrefois considéré comme une seule réserve d'espace à urbaniser.



Figure 7: La ceinture et la trame verte (source : <http://www.caue74.fr>)

✚ **Les forêts de loisirs** : la forêt attire un nombre croissant de visiteurs, qui viennent y chercher détente et promenade, y découvrir plantes et animaux, et y pratiquer leurs sports favoris (randonnée, chasse, équitation, course d'orientation, vélo, etc.). Face à une demande de plus en plus importante et diversifiée, des aménagements pour le public ont été conçus pour tenter de guider ces flux, de manière à protéger son équilibre naturel. Les forêts ouvertes offrent aujourd'hui des aires de stationnement et de pique-nique, des pelouses de jeux, des parcours balisés de promenades, des pistes cyclables, des panneaux de signalisation et d'information. Afin de maintenir et d'améliorer la qualité d'accueil et la propreté des massifs forestiers, des moyens importants doivent être consacrés pour la création de nouveaux équipements ainsi qu'à leur réhabilitation et à leur entretien.



Figure 8: Les forêts de loisirs (source : <http://www.forestopic.com>)

### 3-3 Les espaces verts à la campagne

– **Les bases de plein air et de loisirs** : une base de loisirs est un complexe qui se situe dans un site naturel intéressant à proximité d'une ou plusieurs agglomérations à desservir. Elle possède tous les équipements remplissant les fonctions de repos et de détente.

Pratique de sports ou des activités de plein air ; la base de loisirs est par définition un lieu à usage public. Elle doit avoir une superficie minimum de 50 hectares. Elle est composée de divers

équipements pour toutes les catégories d'âges d'utilisateurs en fonction du lieu géographique (littoral, montagne, plaine) du site, du type de paysage et des besoins à satisfaire tels que :

- Centres de parcours équestres.
- Centres d'excursions pédestres.
- Enclos animaliers.
- Plaines de jeux libres.
- Base botanique marine.

La base de loisirs peut être insérer au sein d'un parc naturel régional comprenant en plus des équipements d'accueil et de restauration, d'hébergement, gardiennage, bungalow, camping, sanitaire et infirmerie.

**🌳 Parcs nationaux, parcs régionaux naturels :** les créations des parcs naturels est le résultat de la prise de conscience par l'homme moderne de la nécessité de protéger et sauvegarder certains secteurs du milieu naturel composés d'espaces végétales et animales qui les peuplent des atteintes de l'urbanisation et de l'industrialisation. À l'exception des observations et études scientifiques autorisées, tout autre but d'accès aux zones sensibles d'un parc naturel protégé est rigoureusement règlementé et fortement réprimé en cas de dépassement. Seules les zones périphériques d'un parc naturel sont ouverts au public et bénéficient d'un régime moins stricte et facilitant les pénétrations et les activités sous certaines conditions de circulation, de respect de la faune et la flore.

#### 4. Les composants d'espace vert

Un espace vert renferme plusieurs éléments constitutifs ou chacun d'eux contribue par sa beauté et son importance dont la combinaison forme une grande harmonie. Ces éléments peuvent être divisés en deux principales catégories : les éléments intangibles et les éléments tangibles.

**4-1- Les éléments intangibles :** La forme extérieure d'un espace vert dépend de couleur, la texture la lumière et l'odeur. Les couleurs permettent par leurs teintes de distinguer les objets et les espaces, de distinguer une chose d'une autre par l'effet de caractérisation. Elles placent optiquement les objets, les surfaces ou les constructions, et donnent un effet d'élargissement ou de rétrécissement, d'assombrissement ou de clarté, de chaleur ou froid.

La texture est la forme globale du paysage que nous découvrons.

La lumière est un facteur déterminant de l'espace qui résulte de l'éclat du soleil, comme elle peut être complétée par un système d'éclairage.

L'odeur peut être considérer comme un langage symbolique des fleurs des plantes ; elles permettent de masquer les odeurs enveloppantes de la rue.

**4-2- Les éléments tangibles :** Ces éléments renferment les plantes qui forment l'élément de plus marquant et le plus essentiel de l'espace vert, le mobilier, l'eau, les clôtures...etc.

❖ **Les plantes :** il s'agit de toute la couverture végétale : des buissons dont la taille ne dépasse pas 1,50 m (ce sont généralement des couvre sols), des arbustes qui peuvent s'élever jusqu'à 4m de hauteur et des arbres dont la hauteur peut atteindre plus de 15m.

⊗ **L'arbre :** l'arbre joue des rôles multiples qui sont loin de se limiter à sa fonction esthétique. Il a un effet « antipollution », notamment stabilisant la qualité de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) de l'air et diminuant les bruits de ville. En été, les arbres apportent ombrage et fraîcheur et servent d'écran contre les vents et les poussières. De nombreuses espèces d'animaux y trouvent abri, logis et une voie de pénétration dans la ville qui favorise la biodiversité. Les arbres présentent certaines caractéristiques qui permettent d'établir des critères de classification. Ces critères sont utiles à connaître pour mener à bien les travaux de création comme ceux d'entretien. Les dimensions des arbres sont des paramètres importants à contrôler aussi bien en tant qu'impact sur l'occupation d'espace que sur l'ombre générée par ceux-ci. Il est nécessaire de prendre en considération ce point lorsque l'on souhaite intégrer des arbres en espace urbain.

⊗ **Les plantes grimpantes :** Le décor végétal ne serait pas complet sans les « plantes grimpantes », elles sont utilisées pour leur caractère grimpant pour tapisser les parois et les sols contre l'ensoleillement et pour réduire l'éblouissement, comme elles peuvent former des pergolas. D'une manière les plantes grimpantes jouent un rôle protecteur, esthétique et offrent un abri durant les jours ensoleillés d'été.



Figure 9 : les plantes grimpantes (source : <http://www.maisonjardin.info>)

⊗ **Les haies :** les haies correspondent à des écrans de verdure destinés à protéger, limiter ou séparer. Ainsi définie, la haie peut avantageusement remplacer des clôtures ou murs dans

l'espace urbain. On distingue plusieurs types de haies : basses (jusqu'à 1m de hauteur), haies moyennes (1-2m) et haies hautes (2m et plus).

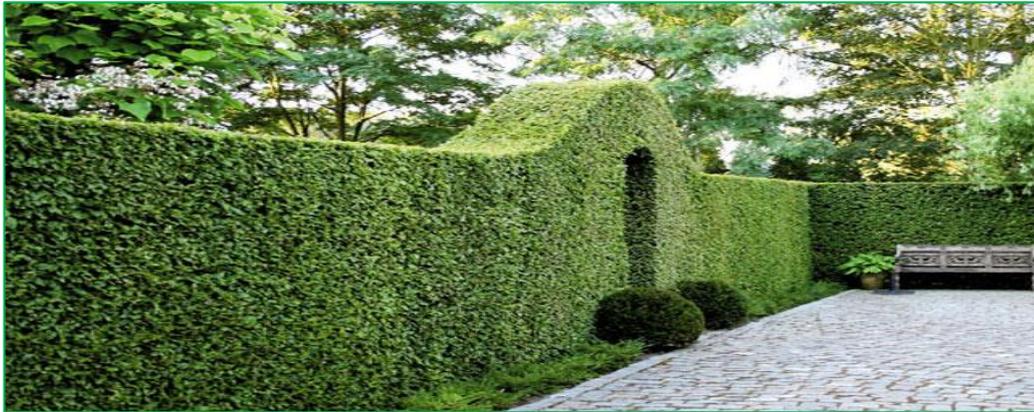


Figure 10 : les haies (source : <https://dcm-info.be>.)

- ⊗ **Les rosiers** : la rose est la fleur la plus appréciée par excellence, elle a plusieurs façons d'attirer les regards des usagers : la couleur, le parfum et la forme.



Figure 11 : les rosiers (source : <http://www.gerbeaud.com>)

- ⊗ **Le gazon** : le gazon est un tapis obtenu par une espèce ou une association d'espèces (2-3 de la famille des graminées essentiellement), dont la hauteur ne dépasse pas 3-5cm à l'état naturel ou après tonte. Il présente l'aspect visuel compact, uniforme, homogène, à structure régulière.



Figure 12 : gazon (source : <https://www.paruvenu.fr>)

- ⊗ **La pelouse** : en termes d'espace vert, la pelouse est définie comme un tapis étendu plus ou moins régulier à dominante de graminées. La tonte est l'entretien dominant avec des soins plus extensifs que dans le cas du gazon ; la composition floristique peut évoluer très notablement dans le temps.



Figure 13 : les pelouses (source : <http://magazine.stiga.fr>)

- ⊗ **La prairie** : la prairie est une réalité récente en espaces verts urbains. Deux facteurs concurrents à son installation : des raisons écologiques et des raisons matérielles (comme la réduction des budgets d'entretien).

Par définition, la prairie désigne tout écosystème en grande partie ou totalement dépourvue d'arbre et couvert d'une végétation basse, continue ou les graminées dominant. L'entretien principal est la fauche.



Figure 14 : la prairie (source : <http://laprairieitaliano.unblog.fr>)

❖ **L'eau** : l'eau élément vital est l'un des principaux composants de l'espace vert et il existe sous différentes formes : les fontaines, les cascades, et les jets d'eau, qui donnent une qualité distincte à l'espace.



Figure 16 : la fontaine

(source : <http://www.didierfavre.com>)



Figure 15 : le jet d'eau

(source : <http://www.madec-vacances.com>)

❖ **Les murs et clôture** : ils assurent une fonction de barrière physique. Le choix d'une clôture doit tenir compte de l'environnement existant. Elle existe en différents matériaux tel que le bois, le métal et le ciment.

❖ **Le traitement de sol** : le revêtement de sol est un élément souvent négligé dans le paysage urbain. Son traitement doit tenir compte de chaque espace et de son usage. Les espaces de circulation automobile peuvent avoir un traitement différent de celui dédié aux piétons en différenciant les matériaux. Le choix d'un même gramme de revêtement contribue d'autre part à renforcer la lisibilité et l'unité des espaces verts.

❖ **Le mobilier** : par le terme de mobilier urbain, on désigne tous les objets utilisés dans l'espace collectif. Il est constitué d'éléments fixes ou amovibles disposés en vue de servir les

## Chapitre 01 : Concepts et définitions sur les espaces verts

---

usages. L'équipement de l'espace vert consiste en de multiples mobiliers tels que les bancs, les sièges, les sculptures ornementales, poteaux d'éclairage, corbeilles à papiers, etc.



Figure 17 : les bancs

(source : <https://upload.wikimedia.org>)



Figure 18 : les statues

(source : <http://www.fdj-figueira.com>)



Figure 19 : entourage d'arbre

(source : <https://commons.wikimedia.org>)



Figure 20 : borne fontaine

(source : <https://www.jardinetsaisons.fr>)



Figure 21 : candélabres

(source : <http://www.parisinsolite.net>)



Figure 22 : le kiosque

(source : <https://www.le-kiosque-a-pizzas.com>)

### 5. La gestion des espaces verts

**5-1 Protection des espaces verts :** à peine adoptée qu'elle est oubliée. C'est ce qu'on peut retenir de la loi n°07-06, relative à la gestion, la protection et le développement des espaces verts. Promulguée en grande pompe, elle est loin d'avoir eu les impacts escomptés. Trois ans après sa promulgation, un petit tour d'horizon s'impose.

En Algérie, la loi n° 07-06 du 13 mai 2007, relative à la gestion, à la protection et le développement des espaces verts devait remédier graduellement à cette situation. D'autant plus que les estimations font ressortir que, d'ici 2025, nous serons 14 millions d'habitants dans les villes. Cette loi de 42 articles a posé un cadre législatif pour sensibiliser et le citoyen et les pouvoirs publics sur la nécessité de préserver les espaces verts. Elle énumère les obligations de leur classement ainsi que les autorités de gestion et indique les formes de préservation.

Elle prend également en charge la gestion et le développement des espaces verts en Algérie et institue des normes et des coefficients d'espaces verts par ville, par ensemble urbain et par habitation particulière. Ainsi, cette loi a pour objectif, notamment, d'améliorer le cadre de vie urbain, d'entretenir et d'améliorer la qualité des espaces verts urbains existants, de promouvoir la création d'autres espaces verts de toute nature, de promouvoir l'extension des espaces verts par rapport aux espaces bâtis et imposer l'idée d'espaces verts dans tout projet de construction, comme une obligation prise en charge par les études urbanistiques et architecturales à la « bétonisation » continue des espaces verts, leur abandon, leur absence dans les plans d'urbanisation.

**5-2 Les normes :** la normalisation, si pratique en certains domaines, est inapplicable en matière d'espaces verts autrement que comme une série d'ordre de grandeur qui jalonnent la démarche de la réflexion dans ce domaine. En Algérie, la promulgation de plusieurs textes de loi et de décrets parmi lesquels nous pouvons citer la circulaire interministérielle du 31 octobre 1984 fixant les normes minimales indicatives pour la réalisation d'espace verts (tableau 01).

Espaces libres homogènes de rencontre sous forme de placettes, allées de promenade, boulevards : 0.5m<sup>2</sup>/habitant ; arbres d'alignement sur la voie publique : A l'intérieur des agglomérations : prévoir l'espacement d'un arbre tous les 5m ; sur les voies à grande circulation : prévoir l'espacement d'un arbre tous les 10m ; espaces verts situés autour des édifices publics et à l'intérieur des structures à vocation socio-économiques et culturelles dont les zones industrielles :

## Chapitre 01 : Concepts et définitions sur les espaces verts

10m<sup>2</sup>/habitant. Ces types d'espaces verts doivent bénéficier d'une plus grande attention de la part des autorités concernées par leur mise en valeur et leur réalisation concrète, ils se distinguent par l'absence de statistiques.

Les types des espaces verts	Les normes
espaces verts inter quartiers (squares, jardin publics)	4m <sup>2</sup> /habitant
espaces verts d'accompagnement pour les ensembles d'habitations	6.80 m <sup>2</sup> /habitant
espaces verts résidentiels plantés	1.80m <sup>2</sup> /habitant
jardin d'enfant pour enfants de moins de 4 ans	0.2m <sup>2</sup> /habitant
jardin d'enfant pour enfant au 4-10ans	0.8m <sup>2</sup> /habitant
aires sablées pour jeux libres	0.50m <sup>2</sup> /habitant
plaines de jeux pour enfant au-dessus de 10ans	3m <sup>2</sup> /habitant

Tableau 01 : les normes et les types des espaces verts (source : réalisée par l'étudiante)

**6- La gestion différenciée :** la gestion différenciée est ainsi une adaptation de la gestion d'un espace (conception, entretien) selon les caractéristiques du site et selon son environnement vers une meilleure approche économique et écologique des espaces municipaux. C'est envisager les espaces verts comme un ensemble d'espaces individuels interconnectés et non comme un tout. La gestion différenciée se manifeste de manière différente pour chaque acteur concerné :

**6-1- Pour les services techniques :** elle se retrouve au travers de la mise en place d'outils de gestion communale basés sur des cartographies et un zonage avec attribution de codes d'entretien. Ces outils permettent l'organisation des ressources matérielles et humaines, l'élaboration d'un planning annuel des tâches, ainsi que la création d'indicateurs de suivi pertinents.

**6-2- Pour les habitants :** dans un premier temps, elle prend la forme d'actions de sensibilisation aux nouveaux usages, à la découverte du patrimoine naturel et culturel des lieux. Elle demande des allers-retours et des échanges avec les services pour ajuster la gestion aux usages. Puis, une fois la mise en place avancée, elle se traduit par la modification et l'affirmation des ambiances et des caractéristiques du site, menant vers un environnement plus sain.

### Conclusion

La présence de la nature en ville constitue un élément bénéfique pour notre environnement. Elle est essentielle dans l'amélioration des conditions générales des populations urbaines par sa fonction sociales, psychologique, paysagère, politique...etc.

Dans cette perspective, il est établi que les espaces verts représentent une composante très importante du cadre ou nous évoluons, par la multitude de leurs fonctions en milieu urbain.

Au-delà, on a abordé dans ce chapitre la définition de l'espace vert annoncées par des auteurs et chercheurs intéressés par cette notion. En plus on a identifié les différents rôles de l'espace vert et ses bienfaits : environnementaux, urbanistiques et sociaux.

Ensuite on abordé les composantes de l'espace vert qui sont divisées en deux catégories : les éléments intangible (la couleur, la texture, la lumière et l'odeur) et les éléments tangibles (les plantes, l'eau, les murs et clôtures, le sol).